

LETTRE-INFO



CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DÉCEMBRE 2020

LA MAJORITÉ S'ADRESSE À VOUS

Retrouvez, ci-dessous, les interventions des élus de la majorité concernant la démission de l'adjoint en charge de l'éducation, lors du dernier Conseil municipal du 8 décembre 2020.



Michel CHAMPIGNY

Maire de Sainte-Maure-de-Touraine

Chères Sainte-Mauriennes,
Chers Sainte-Mauriens,

Comme vous l'avez tous lu dans la presse locale et à la vue du déferlement médiatique que cela a entraîné sur les réseaux sociaux, un séisme vient de toucher la vie politique locale de Sainte-Maure-de-Touraine avec la mise en examen d'un adjoint pour viol et agressions sexuelles sur mineurs. Je suis horrifié, sidéré, choqué ! Mes premières pensées vont aux victimes présumées et leurs familles. En tant que père de famille, de tels faits me sont, comme à tous les parents, insupportables. Ils sont effroyables ! Cette affaire n'est pas l'affaire de la ville de Sainte-Maure-de-Touraine, c'est l'affaire d'une personne. Celui-ci m'a présenté sa démission du mandat d'adjoint et de conseiller municipal le 2 octobre 2020, sans explication, par lettre écrite de ses mains le 11 septembre 2020. Cette démission a été enregistrée en mairie le 2 octobre 2020 et

validée par Mme la Préfète le 19 octobre dernier.

Le 10 novembre 2020, j'ai été entendu par la gendarmerie de même qu'un agent de la collectivité. A ce jour et à ma connaissance, aucune autre personne n'a été entendue dans l'instruction de ce dossier, malgré les propos tenus par la Nouvelle République d'Indre-et-Loire.

Je n'étais, en aucun cas, informé de cette sordide affaire de mœurs et encore moins concernant les dépôts de plaintes de 2019.

Si les chefs de sa mise en examen sont confirmés, ils sont inacceptables et appelleront, je le souhaite, à une sanction ferme et exemplaire, à la hauteur des préjudices subis. En attendant, il faut laisser la justice suivre son cours sereinement, dans le respect des droits des parties et du secret de l'instruction.

Je dois vous l'avouer. Je suis abasourdi, comme toute l'équipe municipale, par l'affaire dans laquelle est impliqué mon ancien collaborateur.

Une cellule de crise a été organisée avec les agents de la direction de l'enfance et les conseillers de la majorité.

Réponse de l'avocat de la municipalité, face à la publication de l'opposition sur sa page Facebook et lu par Monsieur le Maire lors du Conseil municipal :

Le groupe Agissons pour Sainte-Maure a publié sur Internet un texte intitulé « **Scandaleux** » qui laisse supposer que le maire de Sainte-Maure-de-Touraine aurait caché depuis très longtemps le fait qu'un de ses administrés et adjoints au maire était l'objet d'une plainte pour agressions sexuelles et viol.

Un maire ne peut avoir d'information sur des enquêtes en cours sur sa commune.

Il y a le principe du secret de l'enquête et nos gendarmes en sont les gardiens.

Penser qu'un maire doit divulguer des informations qu'il ne peut avoir est une absurdité.

La démission d'un adjoint au maire n'a pas à être motivée, c'est un choix personnel.

Dans votre publication, vous semblez étonné du silence de la municipalité sur les faits qui ont été rapportés par la Nouvelle République.

Je souhaite vous apprendre ou vous rappeler qu'il existe deux principes fondamentaux qui s'appliquent à tous : **la présomption d'innocence et le secret de l'instruction.**

Vous semblez vouloir être enquêteur, juge d'instruction, tribunal et journaliste judiciaire par Internet.

Je vous propose juste de rester un citoyen élu respectueux des deux principes que j'ai rappelés. Je vous propose aussi de ne pas créer de polémique inutile à des fins électorales en laissant penser que la municipalité cache des éléments sur une enquête en cours.

Vous avez commencé votre article sur Internet par le mot « **scandaleux** » et vous l'avez terminé par « **inadmissible** ». Et bien, **c'est votre article qui est scandaleux et inadmissible Monsieur d'Eu.**

Le maire ajoute : « **Tellement si facile de se cacher derrière un écran d'ordinateur...** »



Madame Vachedor, adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales et à la communication, s'est ensuite exprimée :

« Après avoir été catastrophée par l'annonce de la mise en examen d'un ancien adjoint, je suis aujourd'hui sidérée en qualité d'élue mais également en qualité de citoyenne lambda, de la communication faite par l'opposition. En effet, à aucun moment n'est évoquée la **souffrance des victimes et des familles**. Je sais, chers membres de l'opposition, que vous avez tous des enfants et cela ne vous choque-t-il pas que votre chef de file souhaite tirer profit de cette affaire en excluant la base essentielle qui est la prise en charge globale de l'humain sous tous ses aspects. Et Monsieur d'Eu voulait être Maire...

Vous savez, l'agression sexuelle est une expérience traumatique profondément déshumanisante et, malheureusement, la personnalité des gens n'est pas toujours un facteur infaillible et totalement rigoureux pour prédire comment une personne se comportera tout au long de sa vie. Lorsque vous avez vu l'article dans la NR, pourquoi n'avez-vous pas pris votre téléphone pour échanger avec le Maire sur cette affaire ? »

Monsieur Desaché, avocat de profession et conseiller municipal de la majorité, est intervenu au sujet de la publication de l'opposition sur Facebook :

« Je ne vais pas revenir sur les faits imputés à Monsieur Jacqueline qui, selon ma compréhension, remontent à 20 ans. Tout a été dit, la justice est saisie et l'instruction, comme on l'a dit à plusieurs reprises, est couverte par le secret de l'instruction et la mise en examen bénéficie de la présomption d'innocence et je pense que les victimes potentielles ont aussi le droit à une grande sérénité et un silence plutôt qu'une exacerbation des difficultés liée à cette affaire.

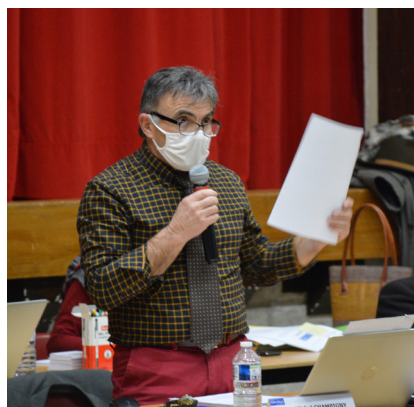
Je suis donc absolument scandalisé par vos propos, Monsieur d'Eu, n'hésitant pas à imputer, sur votre page Facebook accessible à tous, à notre maire la dissimulation d'une instruction secrète par principe pour insinuer des connivences et des complicités. C'est absolument inacceptable ! Il s'agit de propos indignes d'une opposition respectueuse des valeurs et des règles républicaines. Véritablement Sainte-Maure mérite mieux !

Je pense que l'on peut œuvrer dans l'opposition sans avoir ce type de comportement dévastateur. En conséquence, je vous demande de retirer dans les meilleurs délais votre page Facebook sur ce sujet.

Là c'est plutôt un propos humain. Je pense que c'est très dangereux effectivement d'allumer, indépendamment de la diffamation, d'un certain nombre de choses, ce qui est terrible -et là je parle en Sainte-Maurien- c'est d'allumer des feux qui peuvent dégénérer. C'est-à-dire que vous avez, comme on le voit tous les jours malheureusement, des gens plus ou moins forts psychologiquement qui, sur la base de ce type de feu, font des menaces et puis ensuite les mettent à exécution. Ce n'est pas du même ordre que des faits bien pires que l'on a vus récemment mais il faut être prudent, Monsieur d'Eu, indépendamment des autres risques que l'on évoquait. Et vraiment notre commune mérite mieux pour aller de l'avant, pour construire que d'**essayer de dresser, comme a pu le faire Monsieur Trump, des populations les unes contre les autres. Ça ne génère jamais des bénéfiques mais que des pertes.** »



Ne pas jeter sur la voie publique



Le Maire termine en indiquant :

« Nous avons constaté dans les commentaires des différents groupes Facebook que deux personnes de votre entourage, Monsieur d'Eu, dont un ancien professeur d'anglais de l'éducation nationale et un restaurateur de la commune, auraient « eu vent, ou être au courant, de ces faits tragiques bien avant les élections ».

Si cela s'avère vrai et si ces personnes que nous avons identifiées, ne se sont aucunement manifestées, ni signalées aux services sociaux ou à la gendarmerie, elles sont autant coupables que la personne qui commet un crime, pour non dénonciation (article 434-1 du Code pénal) et peuvent se retrouver devant les tribunaux. A la lecture de votre antipathie face à l'équipe majoritaire et votre acharnement sur les réseaux sociaux, nous sollicitons, Monsieur d'Eu, votre démission du conseil municipal. »

Signé : l'ensemble de la liste majoritaire